

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 02/014/2006 (Public)  
Bulletin n° : 212  
ÉFAI  
11 août 2006

### **Liban/Israël. Pour les membres du Conseil des droits de l'homme, la politique passe avant les vies humaines**

Les membres du Conseil des droits de l'homme ont tristement failli à leur responsabilité en ce vendredi 11 août ; en ne traitant pas des atteintes aux droits humains commises à la fois par Israël et par le Hezbollah, ils ont fait passer la politique avant les vies humaines, a déclaré Amnesty International ce vendredi 11 août, après le vote, par le Conseil, d'une résolution sur la situation préoccupante des droits humains au Liban en raison des opérations militaires israéliennes.

*« Le Conseil avait l'occasion de donner avec force son avis en s'exprimant d'une seule voix sur la situation dramatique au Liban et en Israël, a déclaré Peter Splinter, représentant d'Amnesty International auprès des Nations unies à Genève. Au lieu de cela, ses membres se sont concentrés sur leurs propres objectifs politiques restreints, avec pour résultat le vote d'une résolution à caractère hautement politique qui a rendu inaudible la voix du Conseil en choisissant d'ignorer les violations perpétrées par l'une des parties au conflit. »*

Amnesty International a salué l'appel lancé par le Conseil en faveur de la constitution d'une commission de haut niveau chargée d'enquêter sur les atteintes graves aux droits humains perpétrées par Israël, tout en notant que le Conseil avait complètement passé sous silence les violations graves perpétrées par le Hezbollah.

*« Il est profondément regrettable que la résolution ne respecte pas les principes d'impartialité et d'objectivité que l'on est en droit d'attendre du Conseil des droits de l'homme, a déclaré Peter Splinter. Pire encore, cette résolution ne sera probablement suivie d'aucun effet dans la pratique, alors que l'on aurait besoin d'une réponse susceptible d'améliorer la situation dramatique dans laquelle se trouvent les civils des deux côtés de la frontière, confrontés à des exactions terribles et au bouleversement catastrophique de leur vie. »*

Au Liban, les forces israéliennes ont tué plus de 900 civils, en ont blessé des milliers d'autres et ont contraint un quart de la population libanaise à fuir.

*« Les déclarations d'Israël, qui affirme que les attaques menées par ses forces sont dirigées exclusivement contre des cibles légitimes, ne sont étayées par aucun élément de preuve, a déclaré Peter Splinter. Israël a pris pour cible des biens de caractère civil, sans respecter les principes de proportionnalité et en ignorant la distinction entre objectifs militaires et biens de caractère civil. Attaquer*

*des biens de caractère civil et mener des attaques disproportionnées constituent des crimes de guerre. »*

Le Hezbollah a lancé des roquettes sur le nord d'Israël et de nombreuses attaques semblent avoir délibérément pris pour cible des zones résidentielles, causant la mort de civils, en blessant d'autres et forçant de nombreuses personnes à se déplacer. Les attaques directes de civils et les attaques menées sans discernement constituent aussi des crimes de guerre.

*« Israël et le Hezbollah ont tous deux fait montre d'un mépris flagrant et persistant pour les principes fondamentaux du droit international humanitaire et les deux parties devraient être condamnées, selon Peter Splinter. Une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur les violations du droit international – notamment sur les allégations de crimes de guerre – doit être menée de toute urgence.*

*« Une telle enquête devrait porter sur les violations commises par Israël et par le Hezbollah et proposer des mesures efficaces visant à traduire en justice les responsables présumés de ces actes. »*

### **Complément d'information**

La résolution, présentée par le Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique, a été adoptée par 27 voix pour, 11 contre et 8 abstentions. Au cours du débat sur le projet de résolution, de nombreuses délégations avaient fait part de leur déception de n'avoir pas eu l'occasion de négocier le contenu de la résolution avant son adoption. Cette session extraordinaire a fait une nouvelle fois la preuve qu'il était contre-productif de vouloir protéger les droits humains en se fondant sur des positions de groupe qui laissent au Conseil des droits de l'homme peu de souplesse pour traiter les situations complexes.

### **Document public**

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>